

**NATIONS
UNIES**



**Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement**

02 Novembre 2010



PNUE

**FORMAT ANNOTE POUR LES RAPPORTS DE PRESENTATION DES ZONES
PROPOSEES POUR INSCRIPTION SUR LA LISTE SPAW**

SOMMAIRE

1. OBJECTIF	1
2. TABLE DES MATIÈRES	1
3. PRÉSENTATION DES RAPPORTS	1
I. IDENTIFICATION	2
II. RESUME EXECUTIF	3
III. DESCRIPTION DU SITE	3
IV. CRITERES ECOLOGIQUES	5
V. CRITERES CULTURELS ET SOCIO-ECONOMIQUE	6
VI. GESTION	7
VII. SUIVI ET EVALUATION	8
VIII. PARTIES PRENANTES	8
IX. MECANISME D'APPLICATION	9
X. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES	9

1. OBJECTIF

1. L'objectif de ce format annoté est d'orienter et de guider les Parties contractantes dans la production de rapports de contenus comparables, comme il est prévu à l'article 19 (2) du Protocole SPAW, y compris les informations nécessaires à une évaluation adéquate de la conformité du site proposé avec les Lignes directrices et les critères d'évaluation des zones protégées à inscrire sous le Protocole SPAW.
2. Dans le cadre de l'article 19 (2) les Parties établiront une liste des zones protégées pour créer un réseau régional de zones protégées, et développer un programme de coopération. Le but de cette liste est d'identifier les zones qui revêtent une importance particulière pour la région des Caraïbes, qui doivent faire l'objet d'une attention prioritaire pour la recherche scientifique et technique, ainsi que pour l'assistance mutuelle et pour protéger les zones énumérées, des activités qui pourraient aller à l'encontre des buts pour lesquels elles ont été inscrites.

2. TABLE DES MATIÈRES

3. Les lignes directrices et les critères d'évaluation des zones protégées à inscrire sous le Protocole SPAW ont été adoptés à la Conférence des Parties 5 de SPAW, tenue en septembre 2008. L'objectif de la présentation du rapport est d'aider les Parties à identifier les informations nécessaires qu'ils doivent fournir selon les lignes directrices et les critères, et d'orienter leur présentation de cette information qui permette de faire des comparaisons ainsi qu'une compilation.
4. Le rapport de présentation doit comporter les informations principales suivantes, sur : (I) l'identification de la zone protégée proposée, (II) résumé exécutif, (III) la description du site, (IV) les critères écologiques, (V) les critères culturels et socio-économiques, (VI) la gestion, (VII) le suivi et l'évaluation, (VIII) les parties prenantes, (IX) le mécanisme de mise en œuvre, (X) autres informations pertinentes.

3. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

5. Les rapports doivent être soumis par les Parties au Secrétariat deux mois avant la prochaine réunion du STAC en anglais, en espagnol ou en français. Le Secrétariat peut demander l'assistance du CAR-SPAW, en appliquant un processus d'évaluation standard, qui peut inclure, le cas échéant, une révision externe.
6. Le dossier doit être compilé au format A4 (ou Lettre US), avec des cartes et des plans annexés sur papier. Les Parties contractantes sont également encouragées à présenter le texte intégral de la proposition sous format électronique.

7. Les annexes demandées doivent être soumises sur papier et, si possible, également sous format électronique. Elles doivent inclure :
 - Copies des textes juridiques
 - Copies des documents de planification et de gestion
 - Cartes, le cas échéant : des frontières administratives, zonage, le régime foncier, l'utilisation des terres, et la répartition des habitats et des espèces, des fichiers SIG, etc.
 - Les inventaires des espèces de la flore et la faune (avec les noms latins)
 - La liste des principales publications et des copies des principaux articles concernant le site, ainsi que toute information pertinente disponible
 - Des copies de photos, diapositives, vidéos ou autres supports visuels.

8. ***Remarque: afin d'avoir la cartographie cohérente et compatible des zones protégées, une attention particulière devrait être accordée à la description des zones protégées en SIG. Des conseils utiles pourraient être trouvés dans les lignes directrices adoptées dans le cadre de la Convention Ramsar : voir:***
http://www.ramsar.org/cda/en/ramsar-documents-guidelines-strategic-framework-and/main/ramsar/1-31-105%5E20823_4000_0_#

9. En ce qui concerne les lignes directrices et les critères, certains champs ci-dessous sont obligatoires. Ils sont marqués d'un astérisque (*). Les Parties sont invitées à fournir, dans la mesure du possible, également l'information des champs supplémentaires. Correspondance entre les informations demandées et les lignes directrices et les critères.

10. Usage des annexes et des documents : pour toutes les sections ci-dessous, s'il existe déjà des documents avec l'information demandée, veuillez les attacher à votre envoi, MAIS veuillez également fournir un bref résumé des informations les plus pertinentes dans le rapport principal.

I. IDENTIFICATION

11. Tous les champs doivent être remplis.

* a - Pays :

* b - Nom de la zone :

* c - Région administrative :

* d - Date de création :

* e - Si différente, la date de déclaration légale :

- * f - Situation géographique (inclure une annexe séparée avec une carte géographique comme indiqué dans la déclaration légale de la zone), ainsi que les coordonnées géographiques (X, Y pour le point central, WGS84, système de projection UTM)¹:
- * g - Taille (km²) :
- * h - Adresse de contact (avec, le cas échéant, l'adresse du site Internet) :
- * i - Ecorégion marine (selon les écorégions marines du classement mondial)²:

II. RESUME EXECUTIF

12. Présenter brièvement la zone proposée et ses principales caractéristiques, et préciser les objectifs qui ont motivé sa création :
13. Expliquer pourquoi la zone proposée devrait être incluse dans la liste SPAW, et selon vous, les critères auxquels elle répond (Lignes directrices et critères paragraphe B 2) :

III. DESCRIPTION DU SITE (section A / II, VII, VIII et l'article B des Lignes directrices et critères)

14. **Les champs de cette section sont nécessaires pour justifier la pertinence du site proposé en fonction des critères. Pertinence de la proposition du site selon un ou plusieurs critères particuliers qui doivent être développés dans les sections IV (CRITÈRES ÉCOLOGIQUES) et V (CRITERES CULTURELS ET SOCIO-ÉCONOMIQUES). Les Parties sont encouragées à remplir tous les champs dans cette section, dans la mesure du possible.**
15. a) Caractéristiques générales du site
 - Surface terrestre sous souveraineté, à l'exclusion des zones humides (km²):
 - Surface des zones humides (ha) :
 - Surface maritime (sq.km) :
16. b) Caractéristiques physiques
17. Brève description des principales caractéristiques physiques de la région (géologie, sol, topographie, bathymétrie, hydrodynamique, formations volcaniques, dunes de sable, formations sous-marines, etc.)

¹Afin d'avoir une cartographie cohérente et compatible des zones protégées, une attention particulière devrait être accordée à la description des zones protégées en SIG. Des conseils utiles pourraient être trouvés dans les lignes directrices adoptées dans le cadre de la Convention Ramsar : voir: http://www.ramsar.org/cda/en/ramsar-documents-guidelines-strategic-framework-and/main/ramsar/1-31-105%5E20823_4000_0_#

²<http://www.nature.org/tncscience/news/news2357.html>

18. c) Caractéristiques biologiques (joindre en annexes, les inventaires des espèces de la flore et la faune avec les noms latins)
- Habitats : * Brève description des habitats dominants et particuliers (marines et terrestres):
* Indiquer ici les habitats et les écosystèmes qui sont représentatifs et / ou d'importance pour la région des Caraïbes (par exemple, les mangroves, les récifs coralliens, etc.)
19. Si possible, détailler pour chaque habitat / écosystème la surface qu'il couvre ou, si elle n'est pas connue avec exactitude, fournir une estimation approximative de la zone (en utilisant un intervalle minimum <surface<maximum, par exemple)
- Flore : * Une brève description en quelques phrases des principales collections de plantes, significatives ou particulières, de la zone :
* Fournir également la liste des espèces végétales présentes dans le site, à savoir :
 - À l'annexe I de SPAW
 - À l'annexe III SPAW
 - Dans la Liste Rouge de l'UICN
 - Dans la liste nationale des espèces protégées
20. Lorsque cela est possible, fournir une estimation de la taille des populations pour chaque espèce dans les listes ci-dessus.
- Faune : * Brève description en quelques phrases des principales populations de la faune et / ou de celles d'importance particulière actuelles (résidents ou migrateurs) dans la région :
* Fournir également la liste des espèces animales dans le site, à savoir :
 - À l'annexe II SPAW
 - À l'annexe III SPAW
 - Dans la Liste Rouge de l'UICN
 - Dans la liste nationale des espèces protégées
21. Lorsque cela est possible, fournir une estimation de la taille de la population pour chaque espèce dans les listes ci-dessus.
22. d) Les activités actuelles et population humaine
- Les habitants dans la zone ou sur le site d'impact potentiel direct de la zone protégée (permanents et saisonniers, nombre) :
 - * Description de la population, des utilisations anthropogéniques et du développement :
23. e) Autres éléments pertinents (tels que, caractéristiques éducatives, scientifique, de recherche, historiques ou archéologiques)

24. f)* Impacts et menaces affectant le site (tant à l'intérieur comme autour de la zone)
25. La liste ci-dessous n'est donnée qu'à titre indicatif ; les parties sont libres de faire rapport sur d'autres impacts et menaces. Veuillez préciser et, si possible, soumettre une liste des espèces et/ou des habitats les plus particulièrement touchés par les impacts et les menaces.
- Exploitation des ressources naturelles (pêche, tourisme, agriculture, produits forestiers, autres..) :
 - Pression liée à la croissance démographique et le développement et, le cas échéant, aperçu historique et sur les conflits en cours :
 - Menaces pour les habitats et les espèces (y compris, le cas échéant, une description de possibles espèces envahissantes et/ou exotiques présentes) :
 - La pollution (déchets solides, pollution ponctuelle et diffuse) :
 - Autres menaces externes (naturelles et / ou anthropogéniques) :
26. g) Tendances prévues ou mesurées des impacts et des menaces énumérées ci-dessus. Veuillez expliquer, dans la mesure du possible, la façon dont les impacts et les menaces relevées dans f) sont appelées à évoluer dans le court terme et le moyen terme.
27. h) Information et connaissances disponibles
28. Décrivez brièvement les connaissances sur la zone et si elles sont bien documentées (joindre une liste des principales publications) :

IV. CRITERES ECOLOGIQUES (lignes directrices et critères de la section B/Critères écologiques)

29. **Les zones nominées doivent être conformes à au moins l'un des huit critères écologiques.**
30. **Décrivez comment le site proposé répond à l'un ou à plusieurs des critères suivants. (Joindre en annexes, tous les documents pertinents à l'appui.)**
- **Représentativité** - La zone comprend des caractéristiques physiographiques, populations d'espèces, les habitats et les types d'écosystèmes ou de processus écologiques qui sont représentatifs du pays, de la région ou de l'écorégion.
 - **Valeur de conservation** - La région contribue à la conservation, y compris la gestion, des espèces, sous-espèces ou populations de la flore et la faune présentes, soit en tant que résidents permanents, ou pendant certains stades du cycle de vie, avec l'objectif de les préserver en tant que membres de leurs communautés écologiques, et de les

empêcher de devenir menacées ou en danger, à la fois localement et dans toute leur zone de répartition.

- **Rareté** - La zone conserve des espèces, des habitats ou des écosystèmes rares ou uniques. Une zone ou un écosystème est rare s'il est parmi les rares de son genre dans le pays ou la région des Caraïbes ou s'il a été sérieusement appauvri dans son espace. La zone peut contenir des habitats qui se produisent dans une zone limitée, ou des espèces rares, endémiques, menacées ou en voie de disparition, qui sont géographiquement limitées dans leur distribution.
- **Naturalité (niveau de perturbation)** - la région a été protégée à un haut niveau contre, ou n'a pas été soumise à un changement anthropique, et le milieu naturel est donc relativement libre de toute perturbation biophysique provoquée par l'influence humaine.
- **Habitats critiques** - La zone contient des populations, des habitats ou des écosystèmes qui sont essentiels à la survie et / ou la récupération d'espèces menacées, en danger ou endémiques, ou à des espèces énumérées à l'annexe I, II ou III du Protocole.
- **Diversité** - La zone contient la variété ou la richesse des espèces, communautés, écosystèmes, paysages terrestres et marins et de la diversité génétique nécessaire à sa viabilité à long terme et à son intégrité. Ce critère est particulièrement applicable lorsque la région constitue l'habitat d'espèces menacées, endémiques et / ou des espèces migratrices et les espèces figurant dans les annexes au Protocole.
- **Connectivité / cohérence** - La zone est adjacente ou écologiquement reliée à une autre zone protégée, ou à l'intérieur d'un corridor écologique ou biologique, et contribue ainsi à maintenir l'intégrité écologique de la région des Caraïbes. Cela peut s'appliquer aux zones protégées dans un pays ou qui transcendent les frontières politiques.
- **Résilience** - La zone contient des composants biologiques (habitats, espèces, populations) qui ont démontré leur capacité à se remettre des perturbations dans un délai raisonnable, ou sont naturellement résistants à des menaces, comme le changement climatique ; et la protection des zones accroît le rétablissement des écosystèmes endommagés ailleurs dans l'écorégion en fournissant une source de larves et de juvéniles.

V. CRITERES CULTURELS ET SOCIO-ECONOMIQUE (lignes directrices et critères de la section B / critères culturels et socio-économiques)

31. **Les zones nominées doivent être conformes, le cas échéant, à au moins l'un des trois critères culturels et socio-économiques. Le cas échéant, décrire la façon dont le site nominé répond à l'un ou à plusieurs des trois critères suivants (joindre en annexe tous les documents spécifiques et pertinentes à l'appui de ces critères) :**

- **Productivité** - La zone protégée aide à préserver, maintenir ou restaurer les processus naturels qui contribuent à augmenter l'abondance des ressources naturelles utilisées par l'homme, et par conséquent, contribue au développement durable de la région.
- **Utilisation culturelle et traditionnelle** - La zone protégée a une valeur particulière dans un contexte régional pour la conservation, le maintien ou la restauration de la productivité et l'intégrité biologique des ressources naturelles qui apportent des activités traditionnelles ou culturelles durables, comme celles des communautés autochtones.
- **Avantages socio-économiques** - La zone protégée a une valeur particulière dans un contexte régional pour la conservation, le maintien ou la restauration de la productivité et l'intégrité biologique des ressources naturelles qui apportent des avantages économiques ou sociaux des groupes d'utilisateurs comme les pêcheurs et les communautés rurales, ou des secteurs économiques comme le tourisme.

VI. GESTION (lignes directrices et critères de la section C/I)

32. **La zone protégée doit être soumise à un cadre juridique de gestion, garantissant sa protection efficace à long terme. Le cadre de gestion du site agréé doit être suffisant pour atteindre ses objectifs biophysiques et socio-économiques. Avec cet objectif en tête, décrire les aspects de la gestion suivante.**
- a) * Cadre juridique et politique (au niveau international, national, régional et local ; joindre aux annexes une copie des textes originaux, et indiquer, est possible, le statut à l'UICN) :
 - b) Structure de gestion, autorité.
 - c) * Organe de direction fonctionnelle (avec l'autorité et les moyens pour mettre en œuvre le cadre) :
 - d) * Objectifs (préciser s'il est prioritaire ou d'égale importance) :
 - e) Brève description du plan de gestion * (joindre aux annexes, une copie du plan) :
 - f) Préciser si certaines espèces ou habitats visés à l'article III-C font l'objet de plus de mesures gestion/récupération/protection que d'autres.
 - g) Décrivez comment la zone protégée est intégrée dans un cadre plus large de planification dans le pays (le cas échéant) :
 - h) Zonage, le cas échéant, et les règlements de base appliqués aux zones (joindre aux annexes, une copie de la carte de zonage) :

- i) * Les mesures d'application et les politiques :
 - j) * Le statut international et les dates de désignation (par exemple, Réserve de la biosphère, site Ramsar, Zone d'importance pour les oiseaux, etc.) :
 - k) La contribution du site à des mesures locales de développement durable ou à des plans similaires :
 - l) Ressources de gestion disponibles pour la zone
 - Ressources humaines (nombre total, avec des détails: le personnel, bénévoles, partenaires) :
 - Les ressources matérielles (équipements, infrastructure) :
 - Les ressources financières et les sources de financement (présents et supplémentaires ou prévus ; indiquer le budget annuel)
33. ***Conclusion** : Décrivez comment le cadre de gestion décrit ci-dessus est suffisant pour atteindre les objectifs écologiques et socio-économiques qui ont été créés pour le site (**Lignes directrices et critères Section C / V**).

VII. SUIVI ET EVALUATION (lignes directrices et critères de la section C/ II)

34. **La zone protégée doit faire l'objet d'indicateurs et des programmes appropriés pour mesurer efficacité de la gestion et le succès de la conservation.**
35. *D'une manière générale, décrire comment le site proposé gère le suivi et l'évaluation :
36. *Quels sont les indicateurs utilisés pour évaluer l'efficacité de la gestion et le succès de la conservation. En particulier, quels sont les indicateurs utilisés pour évaluer l'impact des mesures de conservation sur l'état des populations des espèces, les habitats et les processus écologiques, dans la zone protégée et de ses environs:
37. Quels sont les indicateurs utilisés pour évaluer l'impact du plan de gestion sur les communautés locales :

VIII. PARTIES PRENANTES (Lignes directrices et critères section C / III)

38. **Les collectivités locales et les parties prenantes concernées (institutions, publics, décideurs, secteurs économiques, communauté scientifique, utilisateurs, bénévoles, etc.) devraient être impliquées dans la planification et la gestion des zones protégées à travers, le cas échéant, des processus inclusifs et participatifs. Ces processus devraient inclure des accords institutionnels pour la participation effective et l'autonomisation des parties prenantes et des communautés locales.**

39. **Décrire comment le site proposé implique les parties prenantes et les communautés locales dans la désignation et la gestion, et préciser les mesures spécifiques de coordination ou des mécanismes actuellement en place.**
40. **Vous pouvez utiliser la liste ci-dessous, le cas échéant :**
- Implication des institutions :
 - Participation du public:
 - Participation des décideurs :
 - Participation des secteurs économiques :
 - Participation de la communauté scientifique :
 - Implication des communautés locales :
 - Autres :
 - Mesures de coordination entre les parties prenantes :

IX. MECANISME D'APPLICATION (lignes directrices et critères section C / IV)

41. **En ce qui concerne les caractéristiques spécifiques à chaque domaine, le cadre de gestion devrait inclure des mesures et des dispositions visant à atteindre les buts et objectifs, et faire face aux menaces spécifiques pour ce secteur particulier.**
42. **Décrire les mécanismes et les programmes qui sont en place en ce qui concerne chacun des outils de gestion suivants, sur le site proposé pour inscription (remplir uniquement les champs qui sont pertinents pour votre site):**
- a) La sensibilisation du public, l'éducation et les programmes de diffusion de l'information :
 - b) Le renforcement des capacités du personnel et en gestion :
 - c) Recherche, stockage des données, et analyses :
 - d) Surveillance et application :
 - e) Participation des utilisateurs extérieurs :
 - f) Autres moyens de subsistance durables :
 - g) La gestion adaptative :

X. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

43. _ ADRESSES DE CONTACT

Nom (s), fonction (s) et adresse de contact (s) de la personne(s) :

Qui présente la proposition :

Qui a préparé le rapport :

44. ____ **DATE ET SIGNATURE(S)**

Au nom de l'État (s) Partie ou des Parties à l'origine de la proposition.